Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_296-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction parcours agents
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_296
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

27 - ASTREINTES ET PERMANENCES

Pour garantir la permanence et la continuité de ses activités lorsque cela s'avère nécessaire, la ville recourt à l'intervention de son personnel en dehors des horaires habituels de service.

Les notions d'astreinte et de permanence sont définies par le décret n°2005-542 du 19 mai 2005, qui décrit également le type d'indemnité attribué selon la filière statutaire d'appartenance des agents, par référence aux textes de la fonction publique d'Etat, et fixe les conditions de versement des indemnités.

L'astreinte se définit comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de l'intervention dans le cadre de l'astreinte est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu d'intervention.

La permanence fait obligation à l'agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou un jour férié. L'agent est assujetti à une obligation liée au travail, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.

Ces astreintes et permanences organisent les interventions du personnel en dehors des horaires habituels de service pour :

- prévenir des périls imminents ou réparer des dommages intervenus sur les infrastructures, équipements publics et matériels relevant de la compétence de la commune et/ou lui appartenant,

- exercer les pouvoirs de police du Maire.

L'assemblée délibérante de la collectivité détermine les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes et permanences, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés. Cette délibération doit être précédée de l'avis du Comité Social Territorial (CST). Une délibération fixant le régime des astreintes et permanences a été adoptée par le conseil municipal le 30 mars 2022, modifiée le 8 février 2023. Une actualisation est nécessaire suite aux réorganisations des différents pôles. Ainsi l'astreinte « sport » a été modifiée, les astreintes « presse et numérique » et « camping municipal » ont été créées pour répondre à de nouvelles nécessités de service.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_296-DE

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial le 12 novembre 2024,

Article 1er : Conformément à l'art. 3 du décret 2005-542 du 19 mai 2005 et à l'art. 2 du décret 2002-147 du 7 février 2002, l'indemnité d'astreinte, l'indemnité d'intervention en astreinte ou le repos compensateur ne peuvent pas être attribués :

- aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service
- aux fonctionnaires percevant la nouvelle bonification indiciaire attribuée aux fonctionnaires détachés sur certains emplois administratifs de direction

Article 2 : Le dispositif d'astreintes et de permanences est mis en place conformément au tableau joint en annexe.

Article 3 : Pour la compensation de la période d'astreinte et de l'intervention en astreinte, ainsi que pour la compensation des permanences, il est fait application du décret n°2002-147 du 7 février 2002, du décret n°2002-148 du 7 février 2002 ou du décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 suivant la filière statutaire d'appartenance de l'agent à indemniser.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables à tout agent territorial titulaire, stagiaire ou non titulaire de droit public qui effectue une astreinte ou une permanence.

Article 5 : Les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **18h24**		Nombre de votants : **52**	
Pour : **52**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_296-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 13 novembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 31 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le treize octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 31 octobre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 19h24) - BERNARD Christian – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivé à 17h32)- COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h25) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ à 19h00) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h50) - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h13) - HULIN Bertrand (mandataire BERHAULT Bernard à son départ à 19h49) – ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (arrivée à 17h21) – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph – LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée à 17h38) – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à son arrivée à 18h16) – MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 18h41) – MARGUERITTE David (mandataire LEMOINE Morgan à son départ 18h23) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivé à 17h30) – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 18h15) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée à 19h26) TARIN Sandrine (mandataire BROQUAIRE Guy jusqu'à son arrivée 19h24) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
DUVAL Karine a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
HUREL Karine a donné procuration à PERRIER Didier
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
MORIN Lucie a donné procuration à VASSAL Emmanuel
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

HAMEL Estelle

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_296-DE

Annexe à la délibération : Synthèse des types d'astreintes et de permanences

Astreinte: période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Permanence: obligation faite à l'agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié. L'agent est assujetti à une obligation liée au travail, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.

Nom de l'astreinte	Pôle	Direction	Département	service	Catégorie d'astreinte / permanence	cas de recours	Type d'emploi	Cadre d'emplois	Organisation	
						situation/type de risque/besoin			Durée de l'astreinte	périodicité/horaires
Astreinte de Direction					Astreinte de décision	Tout motif nécessitant une décision, une intervention ou un avis à l'élu d'astreinte	DGS, DGA, Adjoint au DGA, Directeur	Ingénieur en chef, Ingénieur, Administrateur, Attaché	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du vendredi au vendredi à 12h
Astreinte espace public (dite "Générale")					Astreinte d'exploitation	Toutes mesures d'urgence en cas d'incident sur le domaine public de nature à mettre en cause la sécurité des usagers et engager la responsabilité du maire (désordre sur voirie, signalisation, animaux errants, événements climatiques...)	Agent d'astreinte: tout agent ou chef d'équipe volontaire Chef d'astreinte: tout chef d'équipe ou de service volontaire	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du vendredi au vendredi à 8h
Astreinte Elagage	Patrimoine Cadre de Vie	Nature Paysage Propreté	arbres tonte espaces naturels verts	Arbres et tonte	Astreinte d'exploitation	En cas d'alerte météo pour vent > 80 km/h de vent Libérer ou mettre en sécurité l'espace public (coupe de branches ou d'arbres)	Chef de service, chef d'équipe élagage, opérateur élagage	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète ou astreinte week end et/ou astreinte nuit et/ou astreinte de samedi et/ou astreinte de dimanche	En fonction du besoin
Astreinte cimetières			Logistique activités spécifiques	Cimetières	Astreinte d'exploitation	cimetière d'Equeurdreville : accompagner les convois funéraires, finir les travaux de creusement en cours	Opérateur cimetières, chef d'équipe cimetières	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte samedi	Samedi matin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
					Permanence	cimetière d'Equeurdreville : accueillir le public qui se présente ou encadrer l'intervention d'une entreprise	Opérateur cimetières, chef d'équipe cimetières	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien		Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Astreinte neige		Voirie Eclairage public	voirie-régie		Astreinte d'exploitation	Patrouilles, salage des voies et lieux identifiés dans le plan neige, approvisionnement en sel	Chef d'équipe, conseiller technique, agent d'intervention, d'éparage, d'enrobé, chauffeur, opérateur, chef de département, chef de service	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien, Ingénieur	Astreinte semaine complète ou astreinte week end et/ou astreinte nuit et/ou astreinte de samedi et/ou astreinte de dimanche	En fonction du besoin en cas d'alerte météo sur un risque de verglas ou de neige
					Astreinte d'exploitation	Coordination des opérateurs, intervention sur site	Chef de service, chef de département	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien, Ingénieur		

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_296-DE

Astreinte bâtiment		Entretien Maintenance Logistique			Astreinte d'exploitation	Coordination des opérateurs de l'astreinte bâtiment, intervention sur site si besoin	Chef de service, chef de département, directeur	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien, Ingénieur	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 8h
					Astreinte d'exploitation	Sécurisation des bâtiments municipaux (voire commerces), interventions sur incidents électriques, réseau d'eau, chauffages, alarmes intrusion des bâtiments municipaux...	Opérateur plombier, électricien, polycompétent, logistique, chauffeur poids-lourd, chef d'équipe	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 8h
Astreinte Parc Mécanique		Gestion Parc mécanique			Astreinte d'exploitation	Mise en sécurité ou dépannage rapide des moyens logistiques nécessaires au fonctionnement des services de la ville, du CCAS et de la communauté d'agglomération	Mécanicien, chef d'équipe, chef de service	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du vendredi au vendredi à 8h
Astreinte Agora	Proximité Citoyenneté Culture	PESL - Participation Citoyenne		Vie associative	Astreinte d'exploitation	En cas de difficulté rencontrée par un utilisateur de la salle Agora et qu'aucun agent municipal n'a nécessité d'y être	Chef d'équipe, régisseur, agent technique	Attaché, Rédacteur, animateur, agent de maitrise, adjoint technique	Astreinte nuit ou astreinte de samedi ou astreinte de dimanche	En fonction du besoin
Astreinte camping municipal		Direction Accueil Population Ouest			Astreinte d'exploitation	Organiser l'évacuation des résidents du site en cas évènement la nécessitant	Agent d'intervention	Cadres d'emplois de catégorie B et C des filières administrative, animation, médico sociale, sportive et technique	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 8h
Astreintes Droits de place		Quotidienneté Citoyenneté	Réglementation occupation du domaine public	Droits de place et stationnement	Astreinte d'exploitation	intervention sur les parkings à barrières en dehors des horaires de service en cas de blocage d'un usager	chef de service, chef d'équipe, agent de surveillance voirie publique, agent polyvalent, agent technique	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 8h
Astreinte restauration		Restauration scolaire et collective		production et livraison	Astreinte d'exploitation	Panne sur matériel risquant son altération ou la perte de denrées (armoire réfrigérée), panne sur appareils lors de cuissons de nuit, tentative d'intrusion	chef de service, chef d'équipe, cuisiniers, agents de cuisine	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien, Rédacteur	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 7h
Astreinte Sport	Cohésion Sociale Santé	Sport	Suivi patrimoine	service technique astreinte	Astreinte d'exploitation	mise en sécurité/réparations sur fuites d'eau, problèmes électriques, accès aux bâtiments sportifs etc...	Agent de maintenance, chef de service, chef de département	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien, Ingénieur	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 8h
			gestion équipements aquatiques	Service accueil/entretien /traitement de l'eau	Astreinte d'exploitation	Astreinte traitement d'eau, en cas de souci sur les automates, traitement d'eau ou d'air, problème électrique, matière fécale dans les bassins	Agent technique, chef d'équipe	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du vendredi au vendredi à 17h
			gestion équipements aquatiques		Astreinte de décision	Absence de personnel, recours à autre astreinte, fermeture d'équipement, conflit avec usager, information d'un agent isolé la nuit	Directeur, chef de département, chef de service	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien, Ingénieur	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du vendredi au vendredi à 17h
Astreinte Port de plaisance	Attractivité Urbanisme	Ports et nautisme			Astreinte d'exploitation	grutage, remorquage, manutentions urgentes, pompage de bateaux en avarie,réamarrage, mise en sécurité, interventions sur les bâtiments et terrains de la concession	Marins de port chef d'équipe marin de port chef de service technique	Adjoint technique, Agent de maitrise Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	du lundi au lundi à 8h
					Astreinte de décision	Organisation de mesures conservatoires, coordination avec les autorités et déclenchement de moyens, en situation de trouble ou de péril	Directeur, chef de département, chef de service relations usagers, chargé d'études et conduites de travaux	Attaché, Ingénieur Technicien	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 17h
Astreinte presse et numérique	Direction générale	Communication et événementiel			Astreinte d'exploitation	Communication d'informations en urgence	Directeur, chef de service, animateur des réseaux sociaux, producteur de contenu, chargé de communication	Attaché, Rédacteur, Adjoint administratif	Astreinte semaine complète (ou si besoin astreinte week end/astreinte nuit/astreinte samedi/astreinte dimanche)	Du lundi au lundi à 8h